

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 6 avril 2020 à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré  
Siège #2 - Nicole Charrette  
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge  
Siège #4 - Catherine Demange  
Siège #5 - Sarah Carrier  
Siège #6 - France Dodier

Est/sont absents à cette séance :

Le conseil de la municipalité de Piopolis siège en séance ordinaire par voie de visioconférence. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente par visioconférence et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2020-04-057** **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-0004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère France Dodier,  
ET résolu unanimement:

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2020-04-058** **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par la conseillère France Dodier,  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants: **13.4** - Demande d'appui - Fonds de développement culturel de la MRC du Granit

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 2 mars 2020
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
  - 4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- 4.2 - Rapport du maire
  - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mars
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
  - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 7.1 - Adoption des états financiers 2019
  - 7.2 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec(TECQ)
  - 7.3 - Résolution modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la municipalité
  - 7.4 - Programme de gestion des actifs municipaux
  - 7.5 - Contrat de service GSC communication Inc.
  - 7.6 - Pandémie COVID-19 - Mesures sanitaires et ressources humaines
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 - Achat d'une génératrice pour l'édifice municipal
  - 8.2 - Installation d'une antenne extérieure au garage municipal
- 9 - TRANSPORT
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 12.1 - Dérogation mineure - 261 Chemin du Lac
- 13 - LOISIRS-CULTURE
  - 13.1 - Partenariat financier Comité culturel de Piopolis
  - 13.2 - Appui à la démarche pour recevoir des œuvres de l'artiste Archelas Poulin
  - 13.3 - Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie
  - 13.4 - Demande d'appui - Fonds de développement culturel de la MRC du Granit
- 14 - FINANCES
  - 14.1 - Comptes à payer
  - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-04-059**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 2 mars 2020**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,  
Et résolu,

**QUE** le procès-verbal du 2 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

#### **4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

#### **4.2 - Rapport du maire**

##### **4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mars**

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du mois de mars dernier.

### **5 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question.

## **6 - CORRESPONDANCE**

### **6.1 - Bordereau des correspondances**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2020 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

## **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2020-04-060

### **7.1 - Adoption des états financiers 2019**

**ATTENDU QUE** le Code municipal prescrit de produire un rapport financier pour chaque année calendaire ;

**ATTENDU QUE** la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et la directrice générale et secrétaire-trésorière ont préparé et vérifié les états et rapports financiers de la Municipalité de Piopolis pour l'année 2019 ;

**ATTENDU QU'UN** avis public du dépôt du rapport financier de la Municipalité a été donné à cet effet le 19 mars 2020 ;

**ATTENDU QUE** Mme Kathy Paré, comptable agréée, a présenté par visioconférence un rapport et que chaque membre du Conseil en a reçu une copie lors de l'atelier de travail du 30 mars 2020;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Et résolu,

**QUE** le rapport financier préparé et vérifié pour l'année 2019 soit accepté et approuvé tel que présenté.

**QU'**une copie de ce document soit transmise au MAMH conformément aux exigences du code municipal en cette matière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-061

### **7.2 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Piopolis a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 01 modifiée ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-062

### **7.3 - Résolution modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2020-01 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 10 % par année et que le taux de pénalité est de 5 % par année.

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement OU au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

**CONSIDÉRANT** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu

**QUE** les taux d'intérêt et de pénalité applicables à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 1er avril sont établis 0 % par année.

**QUE** ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 1er juin 2020

**QU'**en cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue et renouvelée pour une période équivalente ou au plus tard le 1er septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-063

### **7.4 - Programme de gestion des actifs municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a sollicité la MRC du Granit pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers de formation en 2020 et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, à sa séance du 18 mars 2020, une résolution afin de manifester son intérêt à la FQM à participer aux activités prévues en 2020 sur la gestion des actifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, à sa séance du 18 mars 2020, une résolution afin de s'engager, auprès de la FQM, à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2020 et 2021;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,

Et résolu,

**QUE** la Municipalité de Piopolis informe la MRC du Granit et la Fédération québécoise des municipalités de son engagement à participer aux activités organisées dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux et s'engage à achever ce programme de formation avec succès.

**QUE** la Municipalité de Piopolis nomme M. Peter Manning, maire, Mme Emmanuelle Fredette, directrice générale et secrétaire-trésorière et M. Sylvain Lachance, directeur des travaux publics et de l'entretien des bâtiments pour participer aux activités organisées dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux.

**QUE** la Municipalité de Piopolis s'engage, dans le cas de l'abandon de sa participation, à en aviser la FQM dans les meilleurs délais.

**QUE** la Municipalité de Piopolis s'engage à compléter une évaluation finale du Programme de formation afin de faire connaître son degré de satisfaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-064

#### 7.5 - Contrat de service GSC communication Inc.

**ATTENDU QUE** la municipalité a autorisé l'achat et l'installation d'un nouveau système téléphonique et de messagerie vocale par la résolution 2020-03-043 ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Et résolu

**QUE** la municipalité retient le contrat de service proposé par GSC communication Inc. au coût de 385 \$ par année pour la maintenance du système téléphonique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-065

#### 7.6 - Pandémie COVID-19 - Mesures sanitaires et ressources humaines

**ATTENDU QUE** la situation relative à la pandémie COVID-19 a nécessité la réorganisation des services municipaux et l'application de diverses mesures sanitaires ;

**ATTENDU QUE** les services municipaux suivants sont des services essentiels à la population (administration, déneigement, eau potable, eaux usées, voirie);

**ATTENDU QUE** des services sont suspendus dans le respect des exigences gouvernementales du gouvernement du Québec.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère France Dodier,  
Et résolu

**QUE** le conseil ratifie les mesures sanitaires prises par la directrice générale et secrétaire trésorière notamment l'interdiction d'accès à l'édifice municipal pour les citoyens (à l'exception du bureau de Poste Canada), la fermeture de la salle de bain de la Halte des Zouaves et la fermeture de son aire de jeux ;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à appliquer le plan de ressources humaines que déposé ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-04-066

#### 8.1 - Achat d'une génératrice pour l'édifice municipal

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté, le 9 novembre 2019, le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

**ATTENDU QUE** celui-ci a pour objectif d'amener la municipalité à mettre en place les éléments prioritaires de la préparation générale aux sinistres.

**ATTENDU QUE** le plan de mesure d'urgence adopté par la municipalité prévoit qu'en cas de sinistre, l'édifice municipal soit le centre d'accueil des personnes sinistrées et le centre de coordination des mesures d'urgence ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité procède à l'achat et l'installation d'une génératrice fixe pour l'édifice municipal:

**QUE** la soumission du groupe Générateurs Expert soit retenue au montant de 32 995 \$ plus les taxes et les travaux d'électricité.

**QUE** ce montant soit payé à même le poste budgétaire 03-310-00-000 - Transfert aux activités d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-067

## 8.2 - Installation d'une antenne extérieure au garage municipal

**ATTENDU QUE** la municipalité a acheté de nouvelles radios portatives et mobiles ;

**ATTENDU QUE** le signal est absent à l'intérieur du garage municipal occasionnant des difficultés de communication entre les employés ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité autorise l'installation d'une base avec antenne extérieure au garage municipal:

**QUE** la soumission de Communication Plus soit retenue au coût de 1665 \$ et payé à même le poste budgétaire Plan de mesure d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9 - TRANSPORT

### 10 - HYGIÈNE DU MILIEU

### 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2020-04-068

### 12.1 - Dérogation mineure - 261 Chemin du Lac

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure 2020-02-0002 ;

**CONSIDÉRANT** l'observation d'infiltration d'eau dans la façade du bâtiment dans la partie face au lac ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette infiltration est due à des lacunes au niveau du revêtement extérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification affecte peu la densité d'occupation du sol et ses usages ;

**CONSIDÉRANT QUE** la façade avant est dérogatoire, mais est un droit acquis, puisque la construction a eu lieu dans les années 1960 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation sera d'environ 0,6 pouce, mais certainement moins de 1 pouce (2,5 cm) dans la bande riveraine ;

**CONSIDÉRANT QUE** le refus pourrait causer des dommages à la structure du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu

**QUE** le conseil municipal autorise la dérogation mineure 2020-02-0002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 13 - LOISIRS-CULTURE

2020-04-069

#### 13.1 - Partenariat financier Comité culturel de Piopolis

**ATTENDU QUE** la Municipalité accorde un soutien financier au comité culturel de Piopolis depuis plusieurs années ;

**ATTENDU QUE** la crise sanitaire reliée à la pandémie du coronavirus est sujette à provoquer des changements majeurs dans la programmation du Festival Saint-Zénon-de-Piopolis :

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite soutenir le Comité culturel de Piopolis dans le défi de réorganisation des prochains mois.

Il est proposé par la conseillère France Dodier,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu,

**QU'UN** montant de 1 000 \$ soit remis au Comité culturel de Piopolis pour la tenue du Festival Saint-Zénon-de-Piopolis, édition 2020 ;

**QUE** ces montants soient pris à même le poste budgétaire 02-700-00-970 : Subventions pour les loisirs et la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-070

#### 13.2 - Appui à la démarche pour recevoir des œuvres de l'artiste Archelas Poulin

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis célébrera son 150e anniversaire de fondation en 2021 ;

**ATTENDU QUE** le Comité de développement local de Piopolis et l'Association touristique et culturelle de Piopolis souhaitent pour cette occasion recevoir des œuvres de M. Archelas Poulin, sculpteur de bois de réputation internationale et ancien citoyen de la paroisse.

**ATTENDU QUE** le Musée de Gatineau, où sont entreposées toutes ses créations, analyse la possibilité de répondre positivement à cette demande.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère France Dodier,  
ET résolu,

**QUE** la Municipalité appuie la démarche entreprise par le CLDP et l'ATCP afin de recevoir et d'exposer des œuvres d'Archélas Poulin dans le cadre du 150e anniversaire de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-071

#### 13.3 - Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

**ATTENDU QUE** la municipalité est soucieuse du mieux-être des gens de chez nous et améliorer leur qualité de vie ;

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisir de l'Estrie dispose d'outils pour soutenir la municipalité de Piopolis dans divers projets, de ressources qualifiées pour nous accompagner et d'une banque d'informations, source de références et d'idées nouvelles ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité soit membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2020 et qu'elle acquitte le coût d'adhésion de 70\$.

**QUE** messieurs les conseillers Nil Longpré et Peter Manning soient les représentants désignés pour participer à l'assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-072

**13.4 - Demande d'appui - Fonds de développement culturel de la MRC du Granit**

**ATTENDU QUE** le Comité de développement local de Piopolis (CDLP) souhaite initier un projet de capsules vidéo sur l'histoire de Piopolis ;

**ATTENDU QUE** ce projet s'insère parmi les différentes réalisations souhaitées pour souligner le 150e anniversaire de la municipalité de Piopolis qui aura lieu en 2021 ;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue à regrouper des archives et à sauvegarder la mémoire collective de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le CDLP souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit pour la réalisation du projet de capsules vidéo.

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**DE** faire parvenir une résolution au Comité de développement local de Piopolis afin de signifier l'appui de la Municipalité pour la concrétisation de ce projet.

**QUE** copie de cette résolution d'appui soit annexée à la demande du CDLP au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 - FINANCES**

2020-04-073

**14.1 - Comptes à payer**

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Et résolu,

**QUE** les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 - Dépenses récurrentes**

La liste des dépenses récurrentes du mois de mars 2020 est déposée aux membres du Conseil.

2020-04-074

**15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES**

**16 - VARIA**

Aucun sujet à traiter.

**17 - RAPPORT DES COMITÉS**

Conseiller # 1 M. Nil Longpré  
Loisirs et culture (aménagement, urbanisme et développement)  
Comités : Cœur Villageois, Belvédère chemin de Bury, Route des sommets, camping municipal

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette  
Mairesse suppléante, santé et bien-être

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Comité des aînés, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP), Écho de Piopolis, Comité Vert

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge  
Santé et bien-être

Comités : Semaine des bénévoles (souper/paniers), bibliothèque, Comité des aînés (sous-comité dîner communautaire), Comité de développement local de Piopolis (CDLP), Fleurons du Québec

Conseiller # 4 : Mme Catherine Demange  
Aménagement, urbanisme et développement, Halte des Zouaves  
Comités : Comité culturel de Piopolis, Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 5 : Sarah Carrier  
Loisirs et culture (parc et terrains de jeux), transport.  
Comités : Piopolis fête l'hiver, Noël des enfants, politique familiale municipale

Conseiller # 6 : Mme France Dodier  
Administration générale, sécurité publique, transport  
Comités : Trans-autonomie, semaine des bénévoles.

Maire : M. Peter Manning  
Transport et hygiène du milieu, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale  
Comités : Conseil des maires et comités MRC, Belvédère chemin de Bury, Comité Vert

## 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-04-075

## 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,

**QUE** la séance soit levée; il est 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Emmanuelle Fredette,  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

---

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

---

Emmanuelle Fredette Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Peter Manning  
Maire